

Instruction générale sur le tir de l'Infanterie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Instruction générale sur le tir de l'Infanterie . cinquième partie, le tir aux armes antichars : C. le tir de la roquette antichar de 112 M/M modèle F1 : approuvé le 24 février 1987, sous le n° 906/DEF/EMAT/INS/IS/56 / Ministère de la Défense ; Etat-Major de l'Armée de Terre ; Bureau Instruction

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique
France, Bureau Instruction - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Paris : A.I.A.T., 1987

Description matérielle : 1 vol. (47 p.) : ill. ; 21 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Tir militaire -- Règlements